

Nombre de Conseillers	
En exercice	16
Présents	10
Votants	11

Envoyé en préfecture le 21/03/2025

Reçu en préfecture le 21/03/2025

Publié le

ID : 038-213805542-20250314-D202503_21-DE

Berger
Levrault

CONSEIL MUNICIPAL DE VILLEMOIRIEU

RÉUNION DU : 14/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq le quatorze mars

À 19 H 30

Le Conseil municipal de la Commune de VILLEMOIRIEU dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BRACCO Jacques, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 10/03/2025

Présents : MM. BRACCO, Maire – J. VARCELICE (secrétaire de séance) – E. GONCALVES – M. REBUT – S. COINT – M-C. ALLIGIER – C. CHENARD – L. CHIOETTO – D. DEFRENCE – J-M VALLOUIS.

Absents : L. GERMAIN - S. LASSALE - A. PEREZ - J. PERNET – P. POULET
J. PICARD a donné pouvoir à J. VARCELICE

DÉLIBÉRATION
N° 2025_03

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – Budget 2024 COMMUNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction M57,

Monsieur le Maire rappelle que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Monsieur le Trésorier a transmis le compte de gestion de l'exercice 2024. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que le compte de gestion reflète la situation du Compte Administratif 2024,

Les résultats du compte de gestion 2024 se présentent de la manière suivante :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2023 (€)	Part affectée à l'investissement : exercice 2024 (€)	Résultat de l'exercice 2024 (€)	Résultat de clôture de l'exercice 2024 (€)
Section d'investissement	180 228.68		- 801 998.74	- 621 770.06
Section de fonctionnement	735 073.91		185 299.63	920 373.54
Total	915 302.59		- 616 699.11	298 603.48

Monsieur le Maire étant sorti, il ne prend pas part au vote,
La Présidence est attribuée à Mme VARCELICE, Première adjointe,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2024 dressé par le Trésorier ;
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.
POUR COPIE CONFORME.

Le Maire,

La secrétaire de séance

Jacques BRACCO



Jacques BRACCO